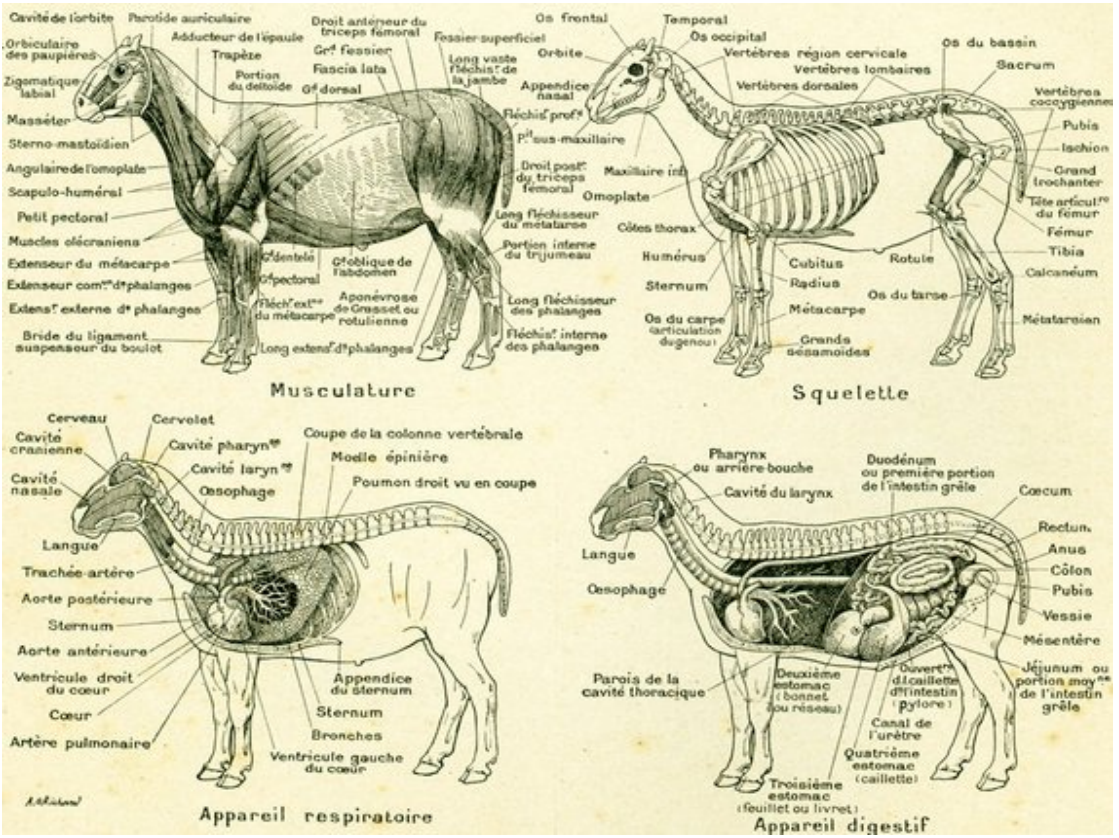


Formation VIVEA

# Faire soi-même ses autopsies pour gagner en autonomie dans le diagnostic sanitaire de son troupeau (petits ruminants)

Jeudi 25 Février 2021 – 9h30-17h *Repas individuel tiré du sac à prévoir.*

Bergerie du Clos Perrier - Les Michallets, 38380 Saint-Pierre-de-Chartreuse

**Avec Yannick Croisier, vétérinaire et enseignant formateur au CFPPA**

**Renseignements - Inscription**
Charlène Mignot – Addear 38
Tél. : 09 60 03 50 14 / 07 66 79 68 60
addear38@wanadoo.fr
117, rue des Alliés
38 030 Grenoble

**Programme et modalités financières**
*Voir au dos*

ADDEAR 38
RÉSEAU DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

ARDEAR
AUVERGNE RHÔNE-ALPES

## Objectifs de la formation

**Mise en pratique pour réaliser et faire une 1ère interprétation d'une autopsie dans son élevage, pour gagner en autonomie dans la prise en charge sanitaire de son troupeau.**

## Enjeux

**L'autopsie peut être une 1ère source d'information sur la santé de l'animal, rapide et riche d'enseignements, utile avant de mettre en route une batterie d'examens, et un moyen pour cibler la cause des problèmes observés sur le troupeau (parasitisme, pathologie, problème alimentaire….).**

## Pré-requis **Aucun pré-requis nécessaire.**

## Déroulé du programme

**Identifier les organes et leurs lésions les plus courantes.**
**Réaliser un bilan parasitaire visuel.**
**Premiers gestes pour effectuer des autopsies sur ses propres animaux, et premières interprétations en terme de diagnostic.**

## Durée **7h**

## Intervenants

**Avec Yannick Croisier, vétérinaire et enseignant formateur au CFPPA de La Côte.**

## Inscription

**Obligatoire avant le 15 février 2021. Caution de 50 € à envoyer pour valider votre inscription (restituée le jour de la formation).**

**Tarif et conditions : Gratuit pour les éligibles VIVEA. Non éligibles : nous contacter.**
**NB : 154 € sont pris en charge par le VIVEA pour les personnes éligibles*, dans la limite du plafond annuel de 2250 €.** ***à jour de leurs cotisations : chefs d'exploitation, collaborateur-trices d'exploitation, aides familiaux ou cotisant-es de solidarité / porteur-euse-s de projet sous conditions.**
***Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation***
Plus de détails ici.

**Co-voiturage : Sauf avis contraire de votre part, les coordonnées des participants seront partagées pour faciliter les covoiturages.**

***92% de nos stagiaires sont satisfaits par notre offre de formation***

**L'ADDEAR de l'Isère :** réunit des paysan-ne-s qui soutiennent des initiatives en milieu rural vers plus d'autonomie et de solidarités. Elle organise des formations et journées d'échange pour partager et apprendre de nouveaux savoir-faire afin de mûrir les pratiques paysannes. ***Que vous soyez paysan.ne ou non, pour nous soutenir, vous pouvez adhérer ou faire un don à l'ADDEAR.***

Cette action est soutenue financièrement par :

vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant